



BOITE POSTALE pour particulier

Par **lydiaseoud**, le **31/10/2012 à 10:09**

Bonjour,

Je vais quitter ma région prochainement, pour intégrer l'hérault, là où mon frère, ma mère et mon ami vivent. Je n'aurai pas d'adresse fiscale, puisque je serai chez mon frère, ma mère ou mon ami. Est-il possible d'obtenir une boîte postale pour un particulier? Je ne souhaite pas que l'une de ces personnes soit imposée sur la taxe d'habitation.

Merci

cordialement

Par **fabrice58**, le **31/10/2012 à 10:57**

Votre adresse fiscale sera celle des personnes chez qui vous habiterez. Le code général des impôts ne peut considérer une boîte postale comme une résidence principale (art 4).

Lors du dépôt de votre déclaration, si vous indiquez une boîte postale, on vous demandera votre adresse réelle, vous ne pouvez pas éluder le problème de la taxe d'habitation ainsi.